

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Absents 1

Pouvoirs 0

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C. PARDO, G. CHARVET, J-F BONIN, S. CHEVRY, S. BRUN, S. DELAVY, M. BOUMIR, C. GRABIT, C. TIVEDDU ; F. DERREUMAUX ; P. PERSICO ; F. MALARD

S. AMOURIQ ;

Date de convocation : 27/02/2026

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

**AFFECTATION DE RESULTAT ANTICIPÉE EXERCICE 2025
BUDGET GENERAL**

Délibération N° 08/2026

-- * --

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.1612-54 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats en l'absence du vote du compte financier unique,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'Exercice 2025 du Budget Général visés par le comptable public le 05/03/2026, qui se présentent ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT	EXCEDENT	395 702.83 €
SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	333 924.84 €

Compte-tenu de l'état des restes à réaliser arrêtés ainsi

DEPENSES	24 086.00 €
RECETTES	24 771.00 €

Considérant que le résultat de l'exercice 2025 doit être affecté par anticipation par l'assemblée délibérante,

- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'affectation des résultats anticipés de l'exercice 2025 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
001-210104162-20260305-08-2026-DE
Date de réception préfecture : 17/03/2026

Affectation du résultat de Fonctionnement 2024 en section d'Investissement 2026 Recettes 1068 (Affectation du résultat)	305 670.03€
Reprise du solde de l'Excédent de Fonctionnement 2025 : en section de Fonctionnement 2026 Recettes 002 (Excédent)	90 032.80 €
Reprise de l'Excédent d'Investissement 2025 : en section d'Investissement 2026 Recettes 001 (Excédent)	333 924.84 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.


 Le Maire,
 Gaël ALLAIN
C. P. ARS
Adjoint au Maire